

ANNALES
DU
GROUPE NUMISMATIQUE
DE
PROVENCE



IV
AIX-EN-PROVENCE

1989

LA NUMISMATIQUE MONÉGASQUE

Première partie:

Les origines de la principauté et de son monnayage (jusqu'en 1641)

Origines de la principauté Dans l'Antiquité, sous le nom de Monoikos, puis de Portus Herculis Monoeci, Monaco est un petit port mentionné depuis Hécatee de Milet (Ve siècle av. J.C.) par plusieurs auteurs grecs et latins. Après l'expulsion des Sarrasins, les Génois cherchent à s'étendre sur la rivière du ponant, et, en 1191, une bulle de l'empereur Henri VI confirme les droits de Gênes sur « le rocher de Monaco, son port et les terres adjacentes » et l'autorise à fortifier le rocher « pour défendre la chrétienté contre les Sarrasins ». Dès 1215, les Génois entreprennent de fortifier le rocher.

Mais la république est agitée par une guerre civile entre les grandes familles qui la dominent: les Doria et les Spinola embrassent le parti des Gibelins, partisans de l'empereur, alors que les Fieschi et les Grimaldi¹ optent pour les Guelfes, partisans du Pape. En 1295, les Guelfes Génois, vaincus, doivent s'expatrier et se réfugier en Provence. La famille Grimaldi va dès lors lier son destin à celui de Monaco: les Grimaldi trouvent en effet des appuis à Nice et dans l'arrière-pays monégasque; et, le 8 janvier 1297, François Grimaldi enlève par ruse le rocher, tandis que son oncle, Rainier, s'installe près du port et se lance dans une guerre de course contre les Génois. Cependant, dès 1301, les Grimaldi sont contraints d'abandonner la forteresse au sénéchal de Provence, qui la restitue aux Gibelins de Gênes.

Rainier met alors sa flotte et sa personne au service du roi de France Philippe IV, qui lui confère le titre d'amiral en 1304. Ainsi se nouent les premiers liens des Grimaldi avec la France. En 1317, la victoire des Guelfes à Gênes permet aux Grimaldi de récupérer Monaco, mais pour dix ans seulement: après un siège, la place est reprise par les Gibelins. Toutefois, en 1330, sous l'égide de Robert de Naples, au service duquel s'est mis Charles Grimaldi fils de Rainier, une conciliation permet aux Gibelins de rentrer à Gênes et rend le rocher à Charles Grimaldi. Grand marin comme son père, ce dernier se met au service de Philippe VI; mais, après la défaite de Crécy (1346), il rentre à Monaco. Il consacre l'argent gagné en France et par son droit de mer à agrandir son domaine: en 1341, il avait acheté des biens à Monaco, Roquebrune, la Turbie et Eze; en 1346, il acquiert la seigneurie de Menton et d'autres biens dans la région. Ainsi se forme une première ébauche de principauté. Mais le désastre de Poitiers, en 1356, où Rainier II, fils de Charles, avait mené 4 000 archers, supprime la protection française; comme la révolte des Baux prive en outre Charles de ses alliés provençaux, les Gibelins en profitent pour assiéger Monaco. Charles meurt durant le siège, au printemps 1357; le 15 août, Rainier II capitule et cède sa citadelle. Avec la mort de Rainier en 1407 s'achève la période guerrière et maritime des Grimaldi: l'indépendance de Monaco va désormais accaparer leur attention, et une phase diplomatique succède à cette phase guerrière et maritime.

On ne sait ni à quelle date ni comment les trois fils de Rainier II, Ambroise, Antoine et Jean, obtiennent de Yolande d'Aragon, veuve de Louis II d'Anjou la

restitution de Monaco conquise par les Angevins sur les Génois, mais la chose est acquise en 1419. Dès 1427, Jean demeure seul maître de Monaco; mais il se comporte plus en condottiere qu'en prince soucieux de mener une politique personnelle. Jean ayant soutenu son cousin Thomas Fregoso, doge de Gênes, contre le duc de Milan, Monaco est conquise par Philippe-Marie Visconti en 1428. Jean doit céder le rocher et se mettre au service du duc. En 1435, à la suite du retour de Thomas Fregoso à Gênes, Visconti restitue Monaco à Grimaldi. Ce dernier, las d'être écartelé entre le duc de Milan, les Angevins de Provence et de Naples, et le duc de Savoie, cède à ce dernier la suzeraineté de Roquebrune et de Menton le 19 décembre 1448, et, en 1451, offre Monaco au dauphin de France, le futur Louis XI, qui intriguait à Gênes. Mais, comme le dauphin ne règle pas les 12 000 écus convenus, Monaco reste aux mains de Jean, qui meurt le 8 mai 1454.

Catalano, son fils, meurt trois ans après son père. Sa fille Claudine épouse son cousin Lambert Grimaldi en 1465. Ce dernier, en pratiquant le jeu de bascule déjà tenté par Charles Ier, parvient à faire reconnaître officiellement la principauté de Monaco par ses voisins (La Savoie, la France et Milan). Comme les premiers Grimaldi, il se tourne vers le roi de France, devenu en 1481 comte de Provence: en 1488, il devient chambellan de Charles VIII qui, par lettres patentes du 25 février 1489, le place sous la protection du roi de France. Ces lettres, comme le traité passé avec l'Espagne en 1494, confèrent à Monaco la qualité d'état indépendant. Lambert meurt le 15 mars 1494. Les mots par lesquels il résumait sa confiance dans la divine Providence « Deo iuuante » deviendront la devise de Monaco.

Lucien : Son fils Jean II continue l'alliance avec la France. Mais il est première frappe assassiné dans des conditions obscures par son frère cadet monétaire ? Lucien, le 10 octobre 1505. En 1506, la révolte de Gênes contre les patriciens met en péril l'état monégasque: en décembre, une armée de 12 000 à 14 000 hommes prend Menton, puis Roquebrune, et met le siège devant Monaco. Six cents Monégasques résistent courageusement, et le siège est levé le 22 mars; les Monégasques reprennent Menton et Roquebrune, et font leur jonction avec les Français venus les secourir. Le 11 mai 1507, Lucien reçoit de Louis XII des lettres de sauvegarde pour ses domaines et pour lui. Mais le roi de France, conscient de l'intérêt stratégique de la place, essaie d'obtenir, sinon sa cession, du moins la suzeraineté sur elle. Lucien refuse, et, en mai 1507, il est emprisonné à Milan où il avait suivi Louis XII; il est libéré contre rançon l'année suivante, et Louis XII se contente d'un serment scellant une alliance perpétuelle. Lucien cherche alors d'autres appuis: en 1511, il négocie avec Florence, puis avec Ferdinand d'Aragon. Et il signe avec ce dernier un traité le 6 octobre 1511, soit le lendemain de la déclaration de guerre entre l'Espagne et la France. Cette attitude conduit Louis XII à modérer ses prétentions: le 20 février 1512, il annule la convention de mars 1509, reconnaît l'indépendance de Monaco et son droit de mer, en échange d'une alliance perpétuelle. Lucien se tient néanmoins à l'écart des guerres d'Italie.

C'est à ce moment, d'après certains, qu'aurait été frappée la première monnaie monégasque. B. Fillon a décrit en 1860, dans le catalogue de la collection J. Rousseau (p. XXXIII), un écu au soleil qui aurait été trouvé à Curzon en Vendée, et qui aurait été frappé par Lucien de 1512 à 1514 (fig. 1). Cette monnaie a été acceptée par Rossi², dans le *Corpus Nummorum Italicorum*³, dans le manuel Blanchet- Dieudonné⁴ et par

J. De Mey⁵. On ignore où elle se trouve présentement. Mais on peut douter de son authenticité⁷. En effet,

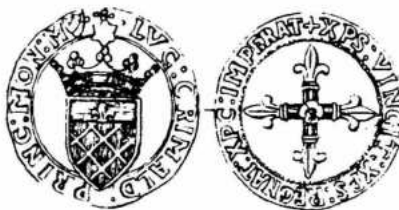
1) sur cette monnaie, Lucien porte le titre de « prince », alors que c'est Honoré II qui, le premier, prendra ce titre, comme nous le verrons plus loin;

2) cette monnaie porte le nom patronymique Grimaldi, ce qui ne correspond pas aux usages;

3) son revers est rigoureusement identique à celui de l'écu au soleil français.

De plus, au moment où il rétablit l'atelier monétaire de Monaco, le 7 mars 1837, Honoré V fait remonter l'origine de cet atelier à Honoré II, sans parler de Lucien⁷.

V. Gadoury, après avoir exclu cette monnaie des précédentes éditions de son catalogue (*Monnaies françaises*, troisième à septième édition, 1977 à 1985), l'a intégrée dans la huitième (Monte-Carlo 1987), dans l'appendice consacré aux monnaies de Monaco (refondu par G. Gabrielli), en indiquant (p. 311): « pourrait avoir été une monnaie d'hommage distribuée aux proches amis du Seigneur Lucien I Grimaldi; cherchant à faire admettre aux différentes chancelleries son titre de Prince qui sera accordé plus tard à Honoré II... ». L'hypothèse d'une monnaie d'hommage ne me semble guère vraisemblable, et donc, avec R. De Vos⁸, et sous réserve de pouvoir examiner un jour cette monnaie, je la considère comme inauthentique.



(fig. 1)

En 1521, la guerre franco-espagnole reprend. Gênes est prise par les troupes impériales à la fin du mois de mai 1522. Découragé, Lucien négocie la cession du rocher avec François Ier d'une part, et Gênes d'autre part. Mais, en août 1523, il est assassiné par son neveu Barthélémy Doria qui, avec André Doria, projetait de s'emparer de la place; le meurtre réussit, mais le complot échoue par suite de l'irrésolution de Barthélémy.

Augustin et le protectorat espagnol	Augustin Grimaldi, frère de Lucien et évêque de Grasse, exerce la vacance à titre viager, étant donné l'âge des enfants de Lucien (l'aîné, François, meurt peu après, et Charles-Honoré est né en 1522). Augustin subit l'influence des Grimaldi de Gênes dévoués
---	---

à l'Espagne, du connétable de Bourbon et du pape Clément VII hostile à la France. Et il se détache d'autant plus facilement de celle-ci que François Ier laisse Barthélémy impuni et protégé par André Doria que soutient Louise de Savoie, alors que Gênes aide Augustin à conquérir les domaines de Barthélémy. En 1524, à la tête de navires

battant pavillon français, André Doria vient canonner Menton, et Augustin échappe de peu à la mort. C'est plus qu'il n'en faut pour le décider à renverser définitivement ses alliances: il accepte de servir de base au connétable de Bourbon et traite avec l'Espagne. Le 7 juin 1524 à Burgos, Léonard Grimaldi signe la convention qui fait du seigneur de Monaco le vassal de l'empereur, en prévoyant notamment l'installation d'une garnison espagnole dans la forteresse. Augustin réagit à cet abandon formel de l'indépendance monégasque. Charles-Quint ratifie le traité de Burgos le 5 novembre 1524, mais sans la clause de vassalité et avec la reconnaissance formelle de l'indépendance (édit de Tordesillas). Augustin peut alors le ratifier à son tour; mais il le fera seulement le 10 avril 1525, après la défaite française de Pavie. Suit une période de négociations difficiles avec l'Espagne qui ne tient pas ses engagements financiers. Il faut attendre le 14 juillet 1529 pour que les Espagnols règlent leurs dettes et offrent à Augustin le marquisat de Campagna dans le royaume de Naples. Augustin meurt le 14 avril 1532, au moment où il tentait à nouveau de se rapprocher de la France.

En dépit des difficultés financières mentionnées plus haut, le protectorat espagnol durera jusqu'en 1641 et, à l'exception de la dernière décennie, fonctionnera dans d'assez bonnes conditions. Charles-Honoré succède à Augustin avec le titre d'Honoré Ier; mais, vu son âge - il n'a que dix ans -, le pouvoir réel est tenu par un Grimaldi de Gênes, Étienne, qui arrive à Monaco en mai 1532. Cet hispanophile se débarrasse d'abord de tous les partisans de l'alliance française, puis il s'efforce d'assurer l'indépendance de Monaco en réduisant le protectorat espagnol. À sa mort, en 1561, Honoré assume enfin réellement le pouvoir. Il demeure fidèle au protectorat, bien que l'Espagne ne tienne pas toujours ses engagements financiers. Il meurt le 7 octobre 1581. Lui succèdent, d'abord son fils aîné Charles II, mort subitement le 17 mai 1589, puis son deuxième fils, Hercule, qui périt lui-même assassiné le 21 novembre 1604 (fait divers ou complot politique ?).

Honoré II : le protectorat espagnol	En 1604, Honoré II n'a que sept ans. La régence est confiée à son oncle maternel Federico Landi, prince de Valdetare, qui arrive en décembre avec une compagnie espagnole pour assurer sa sécurité. Mal accueilli de ce fait par les Monégasques, il rentre à Milan et signe le 26 février 1605 une convention qui aggrave les conditions du protectorat et fait d'Honoré II un prisonnier sous la garde de troupes espagnoles régulières. En compensation, il essaie d'obtenir pour lui le titre de prince qu'Hercule avait vainement demandé à Philippe II. À plusieurs reprises, en 1612, en 1614, en 1619, il lui fait donner ce titre que l'Espagne ne reconnaîtra officiellement qu'en 1633.
--	---

Devant l'attitude de la garnison espagnole qui agissait en toute indépendance, Honoré II semble se résigner en acceptant quelques compensations, comme l'Ordre de la Toison d'or. Mais, dès 1630, il songe à se libérer de la tutelle espagnole: il a compris que la lutte de Richelieu contre la Maison d'Autriche pouvait lui être profitable. Des pourparlers secrets sont engagés dès septembre 1630. Honoré demande une indemnité pour la perte de ses domaines espagnols; l'entretien de ses troupes, de la forteresse et de six galères; l'Ordre du Saint-Esprit en échange de la Toison d'or. Louis XIII ne conclut pas pour ne pas se brouiller avec la Savoie. En 1634, Honoré reprend contact avec la France, au moment où Richelieu a des visées contre les Espagnols en Italie. Le 24 février 1635, un traité est rédigé par le père Joseph et signé par Louis XIII. Mais Honoré tergiverse et hésite à tenter le coup de force prévu contre la garnison

espagnole. Les Espagnols ont vent de ces négociations et prennent des mesures de coercition contre lui, en portant la garnison à 1 200 hommes.

Le statu quo aurait pu se maintenir sans les excès de la garnison espagnole mal payée et mal commandée: en 1639, un soldat invite par voie d'affiche ses compagnons à piller le château et à prendre le prince en otage; il est condamné par le tribunal princier, mais la sanction est levée par le gouverneur de Milan. Pour la troisième fois, des négociations sont alors menées avec la France; cette fois, elles vont aboutir. Un premier traité est signé à Péronne par Louis XIII le 8 juillet 1641; il est ratifié avec des demandes complémentaires le 12 août et Louis XIII signe le traité définitif le 14 septembre 1641. En novembre, la garnison espagnole est réduite et, après avoir longuement hésité, Honoré II se décide à faire entrer une centaine d'hommes dans la citadelle et reprend ainsi le contrôle de Monaco, le 17 novembre.

Monnayage sous protectorat espagnol C'est de la fin du protectorat espagnol que datent les premières le monnaies de la principauté que nous ayons à ce jour retrouvées⁹. Elles portent la date de 1640 et, si l'on en croit le récit du curé Pachiero, c'est effectivement en 1640 qu'Honoré II commença à battre monnaie¹⁰, l'atelier étant confié au maître Jérôme Morando. La rareté insigne de ces monnaies peut s'expliquer par la faible durée de leur émission, par les besoins monétaires réduits de la petite principauté, et peut-être aussi par une refonte consécutive au renversement politique que constitue le protectorat français.

En effet, ces espèces portent les titres correspondant aux terres que l'Espagne avait données aux Grimaldi dans le royaume de Naples (Campagna et Canossa), et qui faisaient d'eux les vassaux du roi d'Espagne; elles portent aussi l'ordre espagnol de la Toison d'or. On peut imaginer que cette émission, survenue au moment où sont menées les tractations qui vont aboutir au protectorat français, affirme d'une manière tangible la souveraineté d'Honoré II, bafouée par les Espagnols, tout en endormant la méfiance de ces derniers par le caractère "espagnol" du type adopté. Mais une fois le traité conclu avec la France et les Espagnols chassés, Honoré II a dû s'empresse de faire refondre ces monnaies qui rappelaient la tutelle espagnole pour les remplacer par les espèces de type "français" prévues par le traité de Péronne.

Nous avons conservé les cinq types de monnaies décrits par Pachiero, à savoir:

1. Florin de 12 gros (fiorino), CNI 1 à 3¹¹; D.M. 2; D.V. 1; G. 8

HONORATVS . II . D.G. PRINC. MONOECI.

buste à dr. portant la toison d'or; 1640 à l'exergue

R/.MARC. CAMPANIAE. COM. CANVSII. ET. C.

armes des Grimaldi couronnées, entourées du collier de l'Ordre de la Toison d'or; à l'exergue., G. XII.

Billon; diamètre: 26 mm.; poids: 6 g. environ (fig. 2)



(fig. 2)

1. bis : variante de la précédente, avec le buste à g., G. 9

2. Demi-florin de six gros, CNI 4-5; D.M. 3; D.V. 2; G. 7
Même type que le florin 1., mais à l'exergue G. VI

Billon; diamètre: 20 mm.; poids: 3,10 g. environ

2. bis : variante de la précédente, avec le buste à g., CNI 6-7; D.M. 4

3. Double gros, CNI 8-10; D.M. 5; D.V. 3; G. 6

HON. II. D.G. PRINC. MON. ET. C.

buste à dr. portant la Toison d'or (et non le cordon du Saint-Esprit !), dessous,
G. 2

R/ TV. NOS. AB. HOSTE. PROT.

Sainte Devote, une palme à la main droite; de part et d'autre, 16 - 40; à l'exergue
S.DEV.

Billon; diamètre: 16,5 mm.; poids: 1,9 g. environ.

4. Quatre patacs (patacchi), CNI 11-12; D.M. 7; D.V. 4; G. 5

HON (rosette) II (rosette) D (rosette) G (rosette) PRINC (rosette)
MONOECI. ETC (rosette)
même buste à dr.

R/ DEO (rosette) IVVANTE (rosette) 1640 (rosette)

H couronné; à l'exergue, () P (rosette) 4 (rosette)

Cuivre; diamètre: 18 mm.; poids: 2,1 g. environ (fig. 3)



(fig. 3)

5. Deux patacs (patacchi), CNI 13; D.M. 8; D.V. 5; G. 4
 HON. II. D.G. PRINC. MONOECI. ET. C.
 même buste à dr.

R/ DEO. IVVANTE. 1640.
 H couronné; à l'exergue, . P . 2 .

Cuivre; diamètre: 14,5 mm.; poids: 1,2 g. environ (fig. 4)



(fig. 4)

(à suivre)

Jean-Louis CHARLET

NOTES

1. Cette grande famille de marins et de commerçants a pour premier ancêtre sûr Otto Canella (vers 1070 - avant juin 1143), consul de Gênes en 1133; l'un de ses fils, Grimaldo, trois fois consul de 1162 à 1184, donna son nom à la famille.

2. G. ROSSI, *Monete dei Grimaldi*, Oneglia 1868 (= Rossi I); puis 1885 (= Rossi II) (réimpression, Bologne): Rossi I (en dépit de quelques doutes), p. 24 à 28 et pl. I, n° 1; Rossi II, p. 11.

3. n° 1, p. 520, et pl. XXI, 12.

4. T. IV, Paris 1936, p. 294.

5. *Les monnaies de Monaco*, Bruxelles-Paris 1977, p. 10-11.

6. C. JOLIVOT, *Médailles et monnaies de Monaco*, Monaco 1885 (réimpression Bologne), p. 10 à 12.

7. Rossi I, p. 25.

8. *History of the Monies, Medals and Tokens of Monaco (1640-1977)*, New York 1977.

9. Aucun document officiel ne permet d'établir à quelle date les Grimaldi ont obtenu le droit de battre monnaie. Faut-il penser qu'il était implicitement reconnu par les actes qui reconnaissent l'indépendance de Monaco ? Rossi le croit (II, p. 11 à 15). Mais le plus ancien document qui mentionne explicitement ce droit est un ouvrage publié à Leyde par l'imprimerie Elsevier, le *De principatibus Italiae tractatus varii*, ouvrage anonyme (« incerti auctoris »), traduit de l'italien en latin par Thomas Segethus. La première édition est de 1628 (in 24°, 372 p.), avec une dédicace datée des nones de novembre 1627. Une seconde édition, prétendument augmentée, mais en réalité identique à la première, date de 1631. Je transcris in extenso le passage qui concerne Monaco (p. 39-41), étant donné l'intérêt de ce témoignage sur la situation politique de la principauté au début du XVII^e siècle, en soulignant la phrase qui concerne le droit de battre monnaie: « Ditionem hanc a majoribus suis Reipubl.(icae) Genuatium ereptam possidet [familia Grimalda, précédemment nommée], eoque nullius in eam Principis fiduciarium jus agnoscit. Vivit tamen in clientela Hispaniae Regis, a quo praesidiarii munitorum locorum stipendium soluitur. Ditus eius sita est in litoraria Genuatium regione, inter Vintimilium & Villam Francam. Monachium portus est, piratarum nonnumquam receptaculum. Quae portum hunc e vicino praetervehuntur navigia, ea, tyrannorum in morem, adigit ut tributum soluant. Vivit in continuo metu Sabaudi Ducis & Genuatium, omnibus parum amatus, omniumque minime subdiditis suis. Eo continenter urbe & arce Monachii clausus agit.

De illius redditibus, nihil potest certi affirmari, cum occulti sint. Ditionis eius territorium angustum est. *Habet tamen jus percutiendorum nummorum*, possidetque in Regno Neapolitano oppida dynastiasque majoribus suis a Carolo V eo consilio donatas, ut pronos eos haberet rebus suis contra Gallos in bellis Pedemontanis.

Navigia habet piraticae exercendae, insequendisque illis navibus quae praetervehentes non solvissent debitum tributum.

Genuatium Respub.(lica) in animum induxerat pro feudatario illum admittere. Maluit tamen ille liber vivere & plenus metus.

Post ejus obitum (qui incidit in annum [1605]), Hispani munitum illum locum occuparunt, in quo milites sunt ducenti, cives ducenti quinquaginta. Filius tamen, quem reliquit annos decem natum, redditibus fruitur, eiusque nomine omnia geruntur.».

Rossi (II, p. 23 et pl. I, n°1) et Jolivot (1885, p. 14) mentionnent un plomb uniface à l'effigie d'Honoré II et portant la date de 1634. Mais, avec Rossi et De Vos, je qualifierais ce plomb de « médaille » plutôt que d'essai, comme le font Jolivot, De Mey (p. 12) et ? Gadoury (n. 3, présenté à tort comme un 1/12 d'écu ou 5 sols). On remarquera que ce plomb, sur lequel Honoré II porte le titre de prince, est postérieur d'une année à la reconnaissance officielle de ce titre par l'Espagne.

10. *Journal manuscrit* (1638 à 1656), cité par Jolivot (1885, p. 15-16).

11. Le CNI relève des variantes, notamment dans l'abréviation de la devise DEO IVVANTE au dessus du blason. Mais l'état des monnaies conservées permet difficilement de distinguer ces variantes. De plus, on ne peut pas se fier aveuglément aux dessins de Rossi (que pourtant, faute de mieux, je reproduis légèrement corrigés).